



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Demande de propositions N° DP-Z00-DBA-003-01-2023



Sélection d'un maître nageur pour le Centre Aéré du Siège de la BCEAO à Yoff (Dakar - Sénégal)

Janvier 2023



1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'UMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar (Sénégal) ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris (France).

2. Objectif de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sociale en faveur de son personnel, la Banque Centrale a construit, à Yoff (Dakar), un Centre Aéré composé d'un espace de sport et de loisirs ainsi que d'un site d'hébergement et de restauration.

La présente demande de propositions vise le recrutement d'un maître nageur en vue de l'animation des activités nautiques du Centre Aéré, en particulier pour assurer la surveillance des baignades et l'encadrement des apprentissages en matière de natation, dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

3. Profil du maître nageur

Le maître nageur assurant l'enseignement de la natation à tous les publics et la sécurité des lieux de baignade, il devra :

- être titulaire d'une formation de maître-nageur sauveteur et disposer des connaissances requises en matière de secourisme ;
- justifier d'une bonne expérience professionnelle en la matière ;
- être rigoureux et avoir le sens des responsabilités.

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

4. Missions et responsabilités du maître nageur

Le Prestataire aura pour missions :

- d'exercer la surveillance des séances de baignades en vue de garantir la sécurité à la piscine et au niveau de la pataugeoire ;
- d'assurer la bonne organisation des baignades à la piscine et dans la pataugeoire ;
- de dispenser des cours de natation ;
- de veiller au respect, par les usagers, des règles d'hygiène, de sécurité et de baignade régissant l'utilisation de la piscine.

Il sera placé sous l'autorité du Gérant du Centre Aéré, du Chef de bassin et, le cas échéant suivant les directives qui lui seront données par le Directeur chargé de la mise en œuvre de la politique sociale de la BCEAO, il travaillera en collaboration avec d'autres maîtres nageurs.

5. Volume horaire du maître nageur

Le Prestataire exécutera ses tâches à raison de :

- seize (16) heures par semaine, couvrant la période d'octobre à fin juin ;
- trente huit (38) heures par semaine, couvrant la période de juillet à fin septembre.

6. Résultats attendus du maître nageur

- amélioration de la sécurité des baignades ;
- amélioration du taux d'apprentissage ;
- amélioration de l'organisation des baignades et apprentissages.

7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier de sélection sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

8. Présentation des propositions

La soumission devra comprendre les trois (3) parties distinctes ci-après :

- lettre de soumission ;
- présentation du maître nageur et proposition technique ;
- proposition financière.

8.1 - Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe, précisant tous les éléments de sa proposition, qui l'engage contractuellement.

8.2 - Présentation du maître nageur et proposition technique

Les informations ci-après devront être fournies :

- présentation succincte du maître nageur ;
- liste des références similaires ;
- CV détaillé ;
- documents justifiant de la formation de maître-nageur sauveteur et des connaissances acquises en matière de secourisme ;
- tout autre document que le maître nageur jugera utile pour compléter sa proposition.

8.3 - Proposition financière

La proposition financière, élaborée sur la base d'une **tarification horaire**, devra être exprimée en francs CFA et hors taxes.

9. Date et heure de transmission des dossiers

Les propositions devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 17 février 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou au porteur ne sera recevable.

10. Période de validité des propositions

La durée de validité des propositions devra être d'au moins cent vingt (120) jours à partir de la date limite de transmission.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs propositions pendant toute cette période.

11. Langue de soumission

Les propositions devront être rédigées en langue française.

12. Ouverture et évaluation des propositions

Après la réception des propositions, une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité ainsi qu'à l'évaluation et au classement des propositions reçues. L'évaluation des propositions enregistrées s'appuiera sur les principaux critères suivants :

- la conformité au format de la présentation spécifié à l'article 8 susvisé ;
- les qualifications et compétences du maître nageur ;
- l'expérience du maître nageur ;
- le montant de la proposition financière.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

En cas d'échec des négociations, la Banque Centrale se réserve le droit de poursuivre avec le soumissionnaire classé en seconde position.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix à l'issue du processus d'attribution du marché.

13. Publication des résultats

Les résultats de l'évaluation seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours, par écrit, adressé au Directeur Général en charge de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

14. Notification du marché

L'attribution définitive du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. A ce titre, un contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable, ne pouvant pas excéder trois (3) ans, lui sera soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ du délai contractuel d'exécution du marché.

15. Modalités de paiement

Le règlement de chaque facture interviendra dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de sa réception par la BCEAO.

16. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité du 20 janvier 2007 de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), 7 des Statuts de la BCEAO, 10 alinéa 1er du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la banque centrale bénéficie, dans le cadre de la présente demande de propositions du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effets équivalents dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, la BCEAO ne remboursera aucun impôt, taxe ou indemnité au maître nageur, en cas d'attribution du marché.

17. Litiges et contestations - Droit applicable

En cas d'attribution du marché, les parties s'efforceront de régler à l'amiable, tout différend né de son exécution ou de son interprétation.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage aura lieu à Dakar et se déroulera, en langue française, à Dakar, au Sénégal et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

18. Confidentialité

Dans le cadre de l'exécution de la mission, le maître nageur s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information qu'il aura à connaître. Ainsi, il sera tenu, notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins de ses prestations. En conséquence, même après la cessation du contrat, le maître nageur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission, les supports qui sont jugés confidentiels.

19. Compléments d'informations

Pour toute demande d'information complémentaire, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront publiées sur le site internet de la BCEAO.

En conséquence, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

ANNEXE : LETTRE-TYPE DE SOUMISSION

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 - DAKAR - SÉNÉGAL

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un maître nageur pour le Centre Aéré de la BCEAO à Yoff (Dakar)

Je soussigné, propose de fournir mes prestations à un tarif de FCFA l'heure.

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire à ma disqualification.

Ma proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage, si ma proposition est retenue, à effectuer des prestations, dans les conditions fixées par la BCEAO.

Signature

Nom et Prénoms du maître nageur
